



## Si quelqu'un peut m'aider / plaintes sans nouvelles

Par **Jerome44**, le **17/12/2010 à 08:19**

Bonjour,

Etant dj / animateur en auto-entreprise, je me suis vu être régler pour une prestation de mariage par cheque bancaire, j'ai donc voulu encaisser mon cheque mais ma banque me l'a renvoyé pour le motif suivant: Cheque scanné(Ce qui m'a apporté quelques problèmes avec ma banque)

J'ai donc été en gendarmerie porter plainte, je leur ai fourni le contrat d'engagement et la photocopie du cheque.

Cela va faire maintenant 6 mois que j'ai déposé plainte, je n'ai pas eu de nouvelles.

Qui pourrais-je contacter pour faire avancer les choses plus rapidement, car je me retrouve dans une impasse financière.

Merci de votre aide.

Cordialement

Par **Domil**, le **22/12/2010 à 10:58**

Déposez plainte auprès du procureur de la république en LRAR  
Envoyez une LRAR de mise en demeure de paiement à la personne qui vous a engagé et faute de quoi, vous saisissez le tribunal (en 6 mois, vous n'avez rien fait ???)

Par **Jerome44**, le **22/12/2010 à 14:24**

Bonjour,

Tout d'abord merci pour votre réponse.

Effectivement durant ces six mois je suis retourné à la gendarmerie pour connaître l'état d'avancement de la plainte, ils m'ont simplement répondu que l'affaire est en cours et que

c'est normal que cela prenne du temps...

Par **rugbys**, le **23/12/2010** à **15:40**

Bonjour Jérôme,

Je ne vois pas pourquoi la banque vous a répondu cela : chèque scanné.

Il est possible à quiconque d'établir un chèque même sur du papier WC à partir du moment où toutes les mentions obligatoires apparaissent lisiblement.

La gêne pour la banque c'est qu'il est "difficile" de traiter un document où la ligne en caractère CMC7 (ligne de caractère magnétique en bas du chèque permettant un traitement informatique du document et comportant le numéro du chèque, la Zone interbancaire, le numéro de compte à débiter et après saisie de la somme).

En résumé, soit le chèque est sans provision et effectivement la plainte est justifiée, soit la banque est de mauvaise foi.

Un conseil : il faudrait que vous présenterez le chèque, la personne sera en incident de paiement et obligée de couvrir la somme, l'inconvénient est que vous aurez des frais.

Bonne journée.

Par **Jerome44**, le **23/12/2010** à **15:52**

Le soucis est, qu'il ne m'ont pas renvoyé le chèque, seulement une photocopie de celui-ci.